



DEMANDE DE DEVIS (RFQ)

Numéro de l'appel d'offres : **CI-MGD-1130-RFQ-34/2026**

Date d'émission : 15 octobre 2026

Date limite pour les offres : 28 octobre 2026, 17h :30 heure locale de Benin

Description : Demande de proposition pour le recrutement d'une entreprise spécialisée dans les services de fumigation, de pulvérisation et de lutte contre les nuisibles.

Pour : Programme Food for Education financé par l'USDA - Bénin

Mis en œuvre par : Counterpart International Inc.

COUNTERPART International (ci-après « COUNTERPART ») est à la recherche de **sociétés, entreprises dans les services de fumigation, de pulvérisation**, légalement établies au Bénin et disposant des compétences, qualifications, équipements et autorisations nécessaires pour fournir des prestations professionnelles dans ce domaine.

Veuillez prendre le temps de lire attentivement et de comprendre toutes les sections du présent dossier de consultation, car toute soumission incomplète ou ne répondant pas aux exigences spécifiées pourrait être déclarée irrecevable et exclue de toute évaluation ultérieure.

Pour toute question de clarification, merci d'écrire à : mgd.benin@counterpart.org

Pas de demandes téléphoniques s'il vous plaît.

SECTION 1 : INSTRUCTIONS AUX OFFRANTS

1. **Introduction** : Le programme international McGovern Dole Food for Education and Child Nutrition est un programme financé par l'USDA et mis en œuvre par Counterpart International au Bénin. Counterpart International mettra en œuvre sur une période d'environ six ans ce programme d'alimentation scolaire dans le nord du pays dans 211 écoles primaires, touchant plus de 140 000 élèves et leurs communautés. Le programme a deux objectifs principaux, à savoir :

- Amélioration de l'accès à une éducation de base de qualité pour les enfants en âge de scolarisation, en particulier les filles ;
- Améliorer l'état nutritionnel des élèves et celui de leurs communautés



Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités au Bénin, Counterpart International (ci-après « Counterpart ») a besoin des services d'une entreprise spécialisée dans la fumigation, la pulvérisation, la désinfection et la lutte contre les nuisibles, légalement établie au Bénin et disposant des compétences, de l'expérience, des équipements et des ressources nécessaires pour fournir des prestations professionnelles et conformes aux exigences applicables.

L'objet de cette Demande de Cotation (DC) est de solliciter des offres techniques et financières auprès d'entreprises éligibles pour la fourniture de services de fumigation, de pulvérisation, de désinfection et de traitement contre les nuisibles, notamment dans les magasins, entrepôts et autres infrastructures de stockage de Counterpart au Bénin.

À la suite de cette demande de cotation, Counterpart prévoit d'émettre un ou plusieurs contrats-cadres (CC), contrats de prestation de services, contrats fournisseurs ou lettres d'engagement (ci-après le « mécanisme établi »), afin d'établir les conditions, les niveaux de prix et les spécifications applicables aux prestations demandées. Le mécanisme spécifique à utiliser pourra être déterminé avec l'entreprise ou les entreprises sélectionnées. Si un contrat-cadre (CC) est signé, celui-ci permettra à Counterpart d'émettre, selon ses besoins, des documents de commande spécifiques pour l'achat des services au cours des douze (12) prochains mois. Le prestataire fournira les services décrits dans tout document de commande émis par Counterpart dans le cadre du mécanisme établi. Les prestations devront être réalisées dans le respect des exigences de qualité, de sécurité, d'hygiène et d'efficacité, en utilisant des produits et équipements appropriés et, lorsque requis, homologués pour une utilisation dans les infrastructures de stockage de denrées alimentaires.

Les soumissionnaires sont responsables de s'assurer que leurs offres sont reçues par Counterpart conformément aux instructions et aux modalités décrites dans la présente demande de cotation. Le non-respect des instructions et exigences spécifiées dans la présente demande de cotation peut entraîner la disqualification de l'offre.

2. **Date limite et protocole de l'offre :** Les offres doivent être reçues au plus tard le 28 octobre 2026 à 17H30 (heure locale du Bénin), par courriel envoyé à mgd.benin@counterpart.org

Veuillez mentionner le numéro de la demande de cotation (DC) dans toute réponse à cette DC. Les offres reçues après cette heure et cette date seront considérées comme tardives et ne seront prises en compte qu'à la discrétion de Counterpart.

Questions : Les questions concernant les exigences techniques ou administratives de cet appel d'offres peuvent être soumises au plus tard à 17h30, heure locale du Bénin, le 21 octobre 2026 par e-mail à : mgd.benin@counterpart.org

Les questions et les demandes de précisions ainsi que les réponses à celles-ci seront publiées à tous les bénéficiaires de la DC qui ont manifesté un intérêt à soumissionner.



Seules les réponses écrites émises par Counterpart seront considérées comme officielles et auront du poids dans le processus d'appel d'offres et l'évaluation ultérieure.

Toute information verbale reçue d'employés de Counterpart ou de toute autre entité ne doit pas être considérée comme une réponse officielle à toute question concernant cette demande de cotation.

3. **Spécifications** : La section 3, « **Spécifications techniques et exigences techniques** », contient les spécifications techniques des services qui peuvent être commandés dans le cadre du mécanisme établi.

À l'heure actuelle, le nombre exact de prestations de fumigation et de pulvérisation à réaliser, ainsi que la fréquence et le volume des interventions nécessaires dans le cadre de tout mécanisme établi à la suite de cette demande de cotation ne sont pas connus.

Les documents de commande individuels seront émis dans le cadre du mécanisme établi, au fur et à mesure que les besoins en prestations de fumigation, de pulvérisation, de désinfection et de lutte contre les nuisibles se présenteront, en fonction des besoins opérationnels de Counterpart.

Counterpart ne garantit aucun volume minimum de prestations ni aucun nombre minimum d'interventions pendant la durée du mécanisme établi. Les prestations seront commandées en fonction des besoins réels de Counterpart et des fonds disponibles.

4. **Devis** : Le prix unitaire des devis en réponse à cet appel d'offres doit être fixé sur une base forfaitaire, toutes taxes comprises, y compris tous les autres frais. Les prix doivent être présentés en XOF. Counterpart paiera en monnaie locale (XOF) selon les instructions de la Banque centrale du pays. Les offres doivent rester valides pendant au moins quatre-vingt-dix (90) jours calendaires après la date limite de l'offre.

De plus, les soumissionnaires qui répondent à cette DC sont priés de soumettre un dossier complet comportant les éléments suivants :

- A. Dossier administratif
- B. Dossier Technique
- C. Dossier Financier
- D. Références Professionnelles

A. Dossier administratif

Tout soumissionnaire souhaitant participer au présent appel d'offres devra fournir un dossier administratif complet comprenant les documents suivants :



- Une lettre de soumission dûment signée par le représentant habilité de l'entreprise en signe d'acceptation des conditions de la mission (voir le modèle en Section IV) ;
- Le formulaire de divulgation relatif à l'utilisation de l'intelligence artificielle, figurant en Section IV.
- Une copie du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) et/ou du statut de l'entreprise attestant de l'existence légale de l'entreprise et de sa capacité à exercer des activités de fumigation, de pulvérisation, de désinfection et de lutte contre les nuisibles, conformément à la réglementation en vigueur ;
- Un Identifiant Fiscale Unique (IFU)
- Un relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- Tout document attestant de l'affiliation de l'entreprise à une association, un réseau ou une organisation professionnelle reconnue dans le domaine de la fumigation, de la désinfection, de la lutte contre les nuisibles ou de la gestion des produits phytosanitaires, le cas échéant (non éliminatoire) ;

NB : Les documents administratifs ci-après seront demandés, en tant que pièces complémentaires, uniquement au(x) soumissionnaire(s) dont l'offre aura été retenue à l'issue du processus de sélection et avant la finalisation de l'attribution du marché :

- L'attestation de non-faillite ;
- L'attestation de situation cotisante en cours de validité délivrée par la CNSS ou tout autre organisme de sécurité sociale compétent ;
- L'attestation de régularité fiscale en cours de validité.

Counterpart International, Inc. se réserve le droit de demander tout document ou information complémentaire nécessaire à l'appréciation de la conformité administrative, des capacités techniques et de l'expérience des soumissionnaires. Toute offre incomplète ou non conforme aux exigences administratives pourra être rejetée.

B. Dossier technique

L'offre technique devra démontrer la compréhension de la mission par le soumissionnaire ainsi que sa capacité à l'exécuter efficacement. La proposition technique sera soumise sous forme de fichier PDF et devra inclure les documents suivants :

- Une note méthodologique décrivant l'approche proposée pour la réalisation des prestations, notamment la méthodologie de prise en charge et de traitement des demandes d'intervention, les procédures de préparation et de sécurisation des sites avant traitement, les méthodes de fumigation, de pulvérisation, de désinfection et de lutte contre les nuisibles proposées, les mesures de sécurité et de protection des personnes et des produits stockés, les produits et équipements qui seront utilisés, les procédures d'assurance et de contrôle qualité, les modalités de suivi et de rapportage des interventions ainsi que les délais prévisionnels de réalisation ;



- Une présentation détaillée de la composition de l'équipe qui sera affectée à l'exécution des prestations, précisant les rôles, responsabilités et qualifications de chaque membre, ainsi que leur expérience dans la réalisation de prestations similaires de fumigation, de pulvérisation, de désinfection et de lutte contre les nuisibles. La présentation devra également préciser les certifications, habilitations ou autorisations professionnelles détenues par les membres de l'équipe, le cas échéant.
- Les curricula vitae (CV) des principaux techniciens (2 profils requis) qui seront mobilisés pour l'exécution des prestations, accompagnés, le cas échéant, des copies de leurs diplômes, certifications professionnelles, habilitations ou autres qualifications pertinentes dans le domaine de la fumigation, de la désinfection, de la pulvérisation et de la lutte contre les nuisibles ;
- Une liste des principales missions ou références similaires réalisées entre 2022 et 2026, précisant notamment la nature des prestations réalisées, les types de traitements effectués, la nature des sites traités (magasins, entrepôts, infrastructures de stockage de denrées alimentaires, bureaux, etc.), la période d'exécution, ainsi que les clients ou organisations bénéficiaires.
- Chaque référence citée doit être justifiée par une copie de contrat (première et dernière page), un bon de commande signé et une attestation de bonne exécution ou un PV de réception.
- Une lettre d'engagement et de disponibilité du personnel clé proposé, signée par ce dernier, attestant de sa capacité et de sa disponibilité à participer effectivement à l'exécution des prestations pendant toute la durée du contrat, selon les besoins du Client ;
- Une description des mesures et procédures mises en place pour garantir la sécurité des personnes, des biens et des produits stockés pendant et après les opérations de fumigation, de pulvérisation, de désinfection et de traitement contre les nuisibles, notamment les mesures de préparation, de sécurisation, de ventilation, de réintégration des locaux et de gestion des produits utilisés ;

L'offre technique devra démontrer de manière claire la capacité technique, organisationnelle et professionnelle de l'entreprise à fournir des services de fumigation, de pulvérisation, de désinfection et de lutte contre les nuisibles de haute qualité, dans le respect des exigences du Client, des normes et bonnes pratiques professionnelles applicables, des délais convenus, ainsi que des principes de sécurité, d'hygiène, d'efficacité et de protection des personnes et des produits stockés.

Elle devra également démontrer la capacité de l'entreprise à intervenir dans des magasins, entrepôts et autres infrastructures de stockage de denrées alimentaires, à utiliser des produits et équipements appropriés et, lorsque requis, homologués, ainsi qu'à mettre en œuvre des procédures



efficaces de contrôle qualité, de suivi et de rapportage des interventions. L'entreprise devra notamment être en mesure de fournir, après chaque intervention lorsque requis, un rapport ou certificat précisant la nature du traitement effectué, la date d'intervention, les produits utilisés, les zones traitées et les éventuelles recommandations de suivi.

C. Dossier financier

La proposition de coût doit être soumise au format PDF et Excel, déverrouillée et avec toutes les formules intactes.

Présentation et structure des prix

Les soumissionnaires devront présenter leurs prix de manière claire, détaillée et directement applicable aux différentes prestations susceptibles d'être demandées par COUNTERPART pendant la durée du contrat.

Les prix proposés devront être fermes, raisonnables et toutes taxes et tous frais compris. Ils devront notamment tenir compte de la nature des prestations, de la superficie ou du volume à traiter, des produits et équipements nécessaires, de la main-d'œuvre mobilisée, du niveau d'expertise requis, des frais de déplacement et de transport, ainsi que de toutes les autres charges nécessaires à la bonne exécution des prestations.

Les prix devront rester applicables pendant toute la durée du contrat, sauf disposition contraire expressément prévue dans le contrat ou dans le mécanisme établi.

COUNTERPART se réserve le droit de commander les prestations en fonction de ses besoins réels, de la disponibilité des fonds et des documents de commande dûment émis. Aucun volume minimum de prestations n'est garanti au prestataire.

Les frais de transport, de déplacement, de mobilisation du personnel et des équipements, ainsi que tous autres frais connexes nécessaires à la réalisation des prestations, devront être intégralement inclus dans les tarifs proposés pour chaque prestation, notamment le prix par tonne pour la fumigation dans le grand magasin, le prix par mètre carré (m²) pour la pulvérisation et la désinfection dans le grand magasin, ainsi que les prix forfaitaires par école et par intervention pour la fumigation, la pulvérisation et la désinfection dans les écoles.

Ces coûts ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une facturation distincte ou complémentaire. COUNTERPART ne prendra en charge aucun frais supplémentaire qui n'aurait pas été expressément inclus dans les tarifs proposés et retenus dans le cadre du contrat.

- Le soumissionnaire devra disposer d'un compte bancaire permettant la réception des paiements par voie électronique ou par virement.
- Aucune avance ne sera consentie ; le soumissionnaire est responsable du financement de la prestation et établit son offre en conséquence.

NB : Le modèle de tableau à utiliser pour la présentation de l'offre financière est fourni à la Section 3 du présent dossier. Les soumissionnaires sont tenus de respecter ce modèle et de



renseigner l'ensemble des informations et tarifs demandés. Tout non-respect substantiel du modèle prescrit, notamment toute modification susceptible d'empêcher une évaluation claire et équitable des offres, pourra entraîner le rejet de l'offre ou sa non-prise en compte dans le cadre du processus d'évaluation.

D. Références

Le soumissionnaire doit fournir les références professionnelles au format Microsoft Word ou PDF (voir Section 3) provenant d'organisations pour lesquelles des services similaires ont été fournis entre 2022 et 2026. Chaque entrée de référence doit inclure :

- Titre de l'activité
- Lieu de l'activité
- Brève description du type de services fournis et de sa pertinence par rapport au présent offre
- Période d'exécution
- Numéro de téléphone
- Contratant principal ou sous-traitant
- Montant de l'activité
- Nom et contact du client

Counterpart contactera directement les références listées et n'acceptera pas de copies de lettres de recommandation ou de certification tierce en lieu et place de références vérifiables.

5. **Livraison/Lieux d'exécution de la mission** : Le lieu principal d'exécution des prestations comprend le grand magasin de stockage de COUNTERPART ainsi que les écoles et autres sites du projet situés dans les zones d'intervention de COUNTERPART, notamment dans les départements du Borgou, de l'Atacora et de la Donga. Les prestations de fumigation, de pulvérisation et de désinfection pourront être réalisées dans le grand magasin, dans les écoles, ainsi que dans tout autre site identifié par COUNTERPART en fonction de ses besoins opérationnels.

Chaque soumissionnaire devra présenter, dans le cadre de sa réponse à la présente Demande de Cotation (DC), son dispositif organisationnel et opérationnel pour l'exécution des prestations, en précisant notamment les modalités de réception et de traitement des demandes d'intervention, les délais indicatifs de mobilisation et d'intervention, les modalités de mobilisation du personnel, des produits et des équipements nécessaires, ainsi que sa capacité à répondre aux demandes urgentes.

Le prestataire devra être en mesure d'intervenir dans les délais convenus, aussi bien au niveau du grand magasin qu'au niveau des écoles et autres sites du projet. Il devra notamment disposer des ressources humaines, des équipements, des produits et des moyens logistiques nécessaires pour assurer la réalisation des prestations dans les conditions de qualité, de sécurité et d'efficacité requises.



Les délais et modalités d'exécution présentés dans l'offre technique du soumissionnaire retenu devront être respectés pendant toute la durée de tout contrat subséquent, sauf modification préalablement convenue par écrit entre COUNTERPART et le prestataire.

6. **Taxes et TVA** : Les soumissionnaires devront présenter leurs prix **hors taxes (HT)** et, lorsque cela est applicable, **toutes taxes comprises (TTC)**, en indiquant clairement les taxes applicables.

7. **Normes de fonctionnement éthiques et sociales** :

Le Fournisseur convient par la présente que le Fournisseur et ses employés et sous-traitants, le cas échéant, doivent respecter et suivre toutes les politiques écrites établies de Counterpart International relatives à la conduite au travail, y compris, mais sans s'y limiter, le code de conduite de Counterpart International. Le code de conduite (<https://www.counterpart.org/wp-content/uploads/2020/02/Global-Code-of-Conduct-2020.pdf> de Counterpart International stipule, entre autres, que Counterpart International « ne se livre pas au vol, à la corruption, au népotisme, à la corruption ou au commerce de substances illicites ». Les systèmes et les politiques d'approvisionnement de Counterpart International sont conçus pour maximiser la transparence et minimiser le risque de corruption dans les opérations de Counterpart International.

Le Fournisseur reconnaît par la présente que Counterpart International ne tolérera aucune forme de représailles à l'encontre du Fournisseur, de ses employés ou de ses sous-traitants, le cas échéant. Counterpart International demande par la présente au Fournisseur :

- (i) informer Counterpart International en cas de représailles de la part d'un travailleur de Counterpart International à l'encontre du Fournisseur, des employés du Fournisseur ou des sous-traitants (le cas échéant) pour avoir fait une divulgation de bonne foi pendant la Durée, et
- (ii) signaler de tels événements en informant un superviseur local de Counterpart International ou en utilisant l'adresse e-mail confidentielle de Counterpart International : whistleblower@counterpart.org, Ethicspoint, accessible à l'adresse www.ethicspoint.com.

8. **Éligibilité** : En soumettant une offre en réponse à cette DC, le soumissionnaire certifie que lui-même et ses principaux dirigeants ne sont pas exclus, suspendus ou autrement considérés comme inéligibles à une récompense par le gouvernement américain. Counterpart n'attribuera pas de contrat à une entreprise qui est exclue, suspendue ou considérée comme inéligible par le gouvernement américain.
9. **Évaluation et attribution** : L'attribution sera faite à un soumissionnaire responsable dont l'offre suit les instructions de la DC, répond aux critères d'admissibilité et est déterminée, au moyen d'une analyse de compromis, comme étant la meilleure valeur en fonction de l'application des critères d'évaluation. Les propositions seront évaluées en deux étapes : les



offres techniques seront d'abord examinées et notées. Seules les offres techniquement qualifiées seront ensuite admises à l'évaluation financière

9.1 Évaluation des offres techniques (70 points)

Les soumissionnaires devront fournir une proposition technique claire, spécifique et succincte couvrant à la fois les approches conceptuelles et pratiques permettant d'atteindre les objectifs de la mission. Les offres techniques seront notées conformément au barème ci-après :

N°	Critères	Points
01	Expérience de l'entreprise <i>(Prestations de fumigation, ou pulvérisation, ou désinfection ou lutte contre les nuisibles pour le compte de vivres cantine scolaire)</i>	30
02	Méthodologie d'exécution du marché <i>(La méthodologie devra préciser les dispositions prévues pour intervenir dans le grand magasin ainsi que dans les écoles et autres sites du projet)</i>	08
03	Compétence et qualification des membres de l'équipe proposée pour l'exécution des prestations (Au moins 02 Techniciens) <i>Les qualifications et expériences devront être justifiées par les CV, diplômes, certificats, attestations de formation ou autres documents pertinents fournis dans l'offre technique.)</i>	32
	Sous-total technique	70

Les propositions techniques ayant obtenu une note inférieure au seuil technique minimal de cinquante (50) points seront rejetées. Dans ce cas, les propositions financières correspondantes ne seront pas ouvertes et ne seront pas prises en compte dans la suite du processus d'évaluation.

Tout soumissionnaire dont la proposition ne fournit pas les informations, documents et éléments substantiels requis dans le présent appel à propositions, conformément aux critères d'évaluation définis, pourra être considéré comme non conforme et disqualifié.



Toutefois, les éventuelles omissions ou irrégularités mineures qui n'affectent pas substantiellement la conformité, la qualité ou l'évaluation de la proposition pourront être appréciées par le comité d'évaluation conformément aux dispositions du présent dossier.

9.2 Évaluation des offres financières (30 points)

Les soumissionnaires ayant totalisé au moins cinquante (50) points à l'issue de l'évaluation technique seront retenus pour l'ouverture des offres financières. Les offres financières seront notées sur trente (30) points. L'offre la moins-disante obtiendra la note maximale de trente (30) points ; les notes des autres offres financières seront calculées sur cette base

$$\text{Note financière} = 30 \times (\text{Offre financière la plus basse du lot} / \text{Offre financière du soumissionnaire})$$

9.3 Note finale et attribution

Une note définitive sera attribuée à chaque soumissionnaire en faisant la somme du score technique avec celui financier. Les soumissionnaires seront classés en fonction de leur note finale. Counterpart évaluera le budget (coût total, caractère raisonnable et réaliste des coûts, et adéquation avec le budget de Counterpart pour cette prestation).

En cas de manquements significatifs aux exigences du présent appel à propositions, une offre pourra être déclarée « non conforme » et écartée. Counterpart se réserve le droit de renoncer aux irrégularités mineures à sa discrétion

NB : Vu la nature du marché, toute forme de sous-traitance est strictement interdite et ne saurait, en aucun cas, être admise dans le cadre de l'exécution du contrat.

À cet effet, le soumissionnaire retenu à l'issue de la procédure est tenu d'exécuter intégralement le marché avec ses propres moyens, ressources humaines, équipements et capacités techniques et financières, tels que présentés dans son dossier de candidature et son offre.

Toute modification substantielle des moyens annoncés ou tout recours à un tiers pour l'exécution des prestations sans l'autorisation préalable et écrite de Counterpart International pourra constituer un manquement contractuel.

Veuillez noter que s'il y a des lacunes importantes en ce qui concerne la réactivité aux exigences de cette DC, une offre peut être considérée comme « non recevable » et donc disqualifiée. Counterpart se réserve le droit de renoncer à des défauts non significatifs à sa discrétion.



Les devis de la meilleure offre sont demandés. Il est prévu que les attributions soient attribuées uniquement sur la base de ces devis originaux. Toutefois, Counterpart se réserve le droit d'effectuer l'une des opérations suivantes :

- Counterpart peut mener des négociations et/ou demander des éclaircissements à tout initiateur avant l'attribution.
- Counterpart peut mener des entrevues avec les soumissionnaires jugés les plus qualifiés pour fournir les services requis, en fonction des critères énumérés dans la présente DC. Si c'est le cas, les soumissionnaires seront informés à l'avance de la date et de l'heure exactes de l'entretien.
- Bien que la préférence soit accordée aux soumissionnaires qui peuvent répondre à l'ensemble des exigences techniques de cette DC, Counterpart peut faire une attribution partielle ou répartir l'attribution entre divers prestataires, si cela est dans le meilleur intérêt du projet.
- Counterpart peut annuler cette demande de qualification à tout moment.
- Counterpart peut rejeter toutes les offres, si une telle action est considérée comme étant dans l'intérêt de Counterpart.

Veillez noter qu'en soumettant une réponse à cette demande de cotation, le soumissionnaire comprend que l'USDA n'est pas partie à cette sollicitation et soumissionnaire convient que toute protestation en vertu des présentes doit être présentée, par écrit avec des explications complètes, au projet pour examen, car l'USDA ne prendra pas en compte les protestations concernant les approvisionnements effectués par les partenaires de mise en œuvre. Counterpart, à sa seule discrétion, prendra une décision finale sur la protestation pour cet approvisionnement.

10. **Termes et conditions** : Il s'agit uniquement d'une demande de devis. L'émission de cette demande de qualification n'oblige en aucun cas Counterpart ou USDA à attribuer une subvention ou à payer les frais encourus par les soumissionnaires potentiels dans la préparation et la soumission d'une offre.

Cette sollicitation est assujettie aux conditions générales standard de Counterpart. Toute récompense qui en résultera sera régie par les présentes conditions générales ; Une copie de l'intégralité des conditions générales est disponible sur demande. Veuillez noter que les conditions générales suivantes s'appliqueront :

- (a) Les conditions de paiement standard sont de 30 jours après la réception et l'acceptation de tout produit ou livrable. Le paiement des documents de commande émis en vertu d'un mécanisme établi résultant de la présente DC ne sera émis qu'à l'entité soumettant l'offre en réponse à cette DC et identifiée dans l'attribution du mécanisme établi correspondant ; le paiement ne sera pas émis à un tiers.



- (b) L'adjudicateur prévoit d'émettre un ou plusieurs CC, contrat de fournisseur afin d'établir des niveaux de prix et des spécifications spécifiques pour ces services. Le mécanisme spécifique à utiliser peut-être déterminer avec l'entreprise ou les entreprises sélectionnées. Si un CC est sélectionné, le projet prévoit publier un ou plusieurs CC en vertu desquels des documents de commande spécifiques peuvent être délivrés, au besoin, aux niveaux de prix établis dans le CC. Lorsqu'il sera nécessaire de fournir les services décrits dans le CC, le projet émettra un document de commande au titulaire du CC. S'il y a plusieurs titulaires d'un CC à la suite de cet appel d'offres, le document de commande sera délivré au titulaire du CC qui présente la meilleure valeur pour cette commande spécifique, en fonction du prix et du délai de livraison. Tout CC émis à la suite de cette DC aura une durée de 12 mois. Le Fournisseur doit fournir les services décrits dans tout document de commande émis par le Projet en vertu du CC. Le Projet 1130 n'est tenu de payer les services que dans la mesure où les documents de commande sont émis en vertu de tout CC résultant de cette DC.
- (c) La législation des États-Unis interdit les transactions avec des individus et des organisations associés au terrorisme, ainsi que la fourniture de ressources et d'un soutien à ces derniers. Le Fournisseur, dans le cadre de toute attribution résultant de cet appel d'offres, doit s'assurer du respect de ces lois.



SECTION 2 : LISTE DE CONTROLE DE L'OFFRE

Pour aider les soumissionnaires à préparer leurs propositions, la liste de contrôle suivante récapitule les documents et informations à inclure dans leur offre en réponse à la présente demande de soumission CI-MGD-1130-RFQ-34/2026 :

☐ Lettre d'accompagnement, signée par un représentant dûment habilité du soumissionnaire (voir la Section IV pour le modèle).

☐ Offre financière / Devis officiel, présentant clairement les tarifs unitaires proposés, notamment :

- Le tarif par tonne de produits traités pour les prestations de fumigation dans le grand magasin ;
- Le tarif par mètre carré (m²) de surface traitée pour les prestations de pulvérisation dans le grand magasin ;
- Le tarif forfaitaire pour les prestations de dératisation dans le grand magasin ;
- Le forfait par école et par intervention pour les prestations de :
 - Pulvérisation
 - Fumigation
 - Dératisation ;
- Un cout forfaitaire pour les prestations de fumigation dans le magasin des écoles
- Les éventuels autres coûts liés aux prestations, notamment les frais de déplacement, de transport, de mobilisation du personnel et des équipements, ainsi que les produits, consommables et autres frais nécessaires à la réalisation des interventions. Ces coûts devront être intégrés dans les tarifs unitaires ou forfaitaires proposés et ne pourront faire l'objet d'une facturation séparée.

☐ Présentation institutionnelle de l'entreprise, précisant notamment sa forme juridique, sa date de création, son organisation, ses domaines d'expertise et les langues couvertes.

☐ Copie du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) et/ou le statut du cabinet.

☐ Copie de l'Identifiant Fiscal Unique (IFU) ou de tout document fiscal équivalent.

☐ Copie du Relevé d'identité Bancaire (RIB) ou de tout document bancaire équivalent.

☐ Document attestant, le cas échéant, de l'affiliation de l'entreprise à une association, un réseau ou une organisation professionnelle reconnue dans le domaine de la fumigation, de la désinfection, de la lutte contre les nuisibles ou de la gestion des produits phytosanitaires. (Non éliminatoire)



- ☐ Note méthodologique, décrivant l'approche proposée pour l'exécution des prestations, notamment les procédures de préparation et de sécurisation des sites, les méthodes de fumigation, de pulvérisation et de désinfection, les procédures de traitement contre les nuisibles, les mesures de sécurité et de protection des personnes et des produits stockés, ainsi que les procédures de suivi et de contrôle qualité.
- ☐ CV des principaux responsables, techniciens et applicateurs proposés, accompagnés, le cas échéant, des copies des diplômes, certificats, attestations de formation, habilitations professionnelles et autres qualifications pertinentes dans les domaines de la fumigation, de la désinfection, de la lutte contre les nuisibles, de l'hygiène, de la protection des cultures ou domaines connexes.
- ☐ Lettres d'engagement et de disponibilité du personnel clé proposé, signées par les personnes concernées, attestant de leur disponibilité pour l'exécution des prestations pendant la durée du contrat.
- ☐ Liste des principales références similaires, précisant notamment le nom des organisations ou clients, la nature des prestations réalisées, les sites concernés (magasins, entrepôts, écoles ou autres infrastructures), la période d'exécution et les coordonnées des personnes de contact.
- ☐ Preuves des prestations similaires réalisées, notamment des attestations de bonne exécution, certificats de satisfaction, contrats, bons de commande, procès-verbaux de réception ou tout autre document justificatif disponible.
- ☐ Description des mesures de sécurité, d'hygiène et de protection applicables aux sites et aux produits traités, notamment les mesures de protection des personnes, des denrées alimentaires et des autres biens présents sur les sites avant, pendant et après les opérations de fumigation, de pulvérisation et de désinfection.
- ☐ Liste des principaux produits et équipements qui seront utilisés pour l'exécution des prestations, précisant, le cas échéant, les références, fiches techniques, fiches de données de sécurité (FDS) et documents attestant de leur conformité ou de leur homologation pour les usages concernés.
- ☐ Formulaire de divulgation relatif à l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) figurant en Section IV.

NB : Les documents administratifs suivants : attestation de non-faillite, attestation de situation cotisante en cours de validité et attestation de régularité fiscale, seront demandés comme pièces complémentaires uniquement au soumissionnaire dont l'offre aura été retenue à l'issue du processus de sélection, conformément aux dispositions du présent dossier.



SECTION 3 : SPECIFICATIONS ET EXIGENCES TECHNIQUES

La présente section décrit les services qui seront requis dans le cadre du mécanisme établi. Nous demandons aux offrants de soumettre les devis sur leur papier à en-tête officiel, pour le coût de la réalisation des éléments suivants :

Tableau de proposition des offres financière (modèle à respecter obligatoirement)

Article	Description	Unité	Fréquence	Prix Unitaire HT XOF	TVA 18%	Prix Unitaire TTC XOF
01	Fumigation des denrées et espaces de stockage magasin principal	Tonne	Au besoin			
02	Fumigation des denrées et espaces de stockage dans les écoles	Forfait	Au besoin			
03	Pulvérisation du magasin principal	m ²	Au besoin			
04	Pulvérisation dans les écoles	Forfait	Au besoin			
05	Dératisation au niveau de écoles	Forfait/intervention	Au besoin			
06	Dératisation au niveau du magasin principal	Forfait/intervention	Au besoin			

1. L'adjudicateur a l'intention de s'attacher les services d'une **société agréée en République du Bénin** faisant preuve d'au moins cinq ans (5ans) d'expérience dans la fumigation des vivres de cantine scolaire devant assurer la fumigation des stocks de denrées alimentaires dans ses magasins.

Produits	Tonnage par Ton Métrique (MT)	Conditionnement	Période estimative prévisionnelle d'arrivée au Magasin principal
Vegetable Oil	210	Bidons de 4 litres	1/11/2026
PEAS	190	Sacs de 50 kg	1/11/2026



Fortified Rice, 3/15 Long grain, Well Milled	1330	Sacs de 50 kg	1/11/2026
---	------	------------------	-----------

NB : Les dates d'arrivage prévisionnelles sont indicatives. Le soumissionnaire retenu sera informé à l'avance de la date effective d'arrivée au magasin principale de Parakou

Tous les produits ci-dessus seront entreposés dans les magasins :

- Magasin principal Counterpart International Programme du Bénin : Komiguia commune de N'dali face au Monaster à 7km de Parakou
- : Magasin des écoles de mises en œuvre

2. La société retenue **devra réaliser principalement deux (02) types d'activités dans les entrepôts de vivres de Counterpart International Programme du Bénin**

2.1.Le traitement curatif (fumigation)

Le traitement curatif concernera essentiellement les lots infestés à l'aide d'un fumigeant appropriée conformément au plan de travail approuvé par Counterpart International Programme du Bénin sur recommandation de l'agence de fumigation.

2.2.Le traitement préventif (pulvérisation)

Le traitement préventif consiste à pulvériser sur les murs et les palettes un insecticide de **contact approprié**. Le tarif est fonction de la taille du magasin à traiter.

- a) Procéder au traitement demandé par COUNTERPART dans un délai de 48 heures suivant la notification de la requête.
- b) Déterminer le taux d'infestation des stocks suivant la notification de la requête de Counterpart International Programme du Bénin.
 - 1 à 3 insectes vivants/kg = Infestation Moyenne
 - 4 à 15 insectes vivants/kg = Infestation Forte
 - + de 15 insectes vivants/kg = Infestation Très Forte

c) Echantillonnage

- Prélever des échantillons suivant la règle ci-dessous :

Nombre de sacs par tas	Nombre de sacs à échantillonner
1 à 10	Tous
11 à 25	1 sur 2
26 à 50	1 sur 3
51 à 100	10
101 à 999	La racine carrée du total
1000 et plus	1% du total

d) Précautions à prendre avant la fumigation



- Notifier le personnel et les personnes aux alentours de 100 m du magasin à traiter
- S'équiper du matériel requis pour la protection et la sécurité.

e) Pesticides couramment utilisés :

- Le Phosphore d'aluminium (PAI)

f) Dose et durée d'application

3 à 5 comprimés appliqués par tonne de grains et suivant le taux d'infestation pendant une durée de :

- 6 jours si $10^{\circ} < T^{\circ} < 15^{\circ}$
- 5 jours si $15^{\circ} < T^{\circ} < 25^{\circ}$
- 4 jours si $T^{\circ} > 25^{\circ}$

g) Technique d'application

Effectuer les opérations suivantes après avoir calculé le nombre de comprimés nécessaires pour le traitement :

- Positionner la bâche en haut de la pile
- Mettre les comprimés dans des récipients et les positionner
- Bâcher la pile
- Positionner les boudins pour une bonne étanchéité

h) Précaution à prendre à la fin du traitement

- S'équiper d'un masque de protection adéquat.
- Ouvrir complètement les portes et fenêtres du hangar
- Retirer les boudins d'étanchéité
- Relever d'abord les coins de la bâche
- Laisser la pile s'aérer pendant au moins une heure
- Enlever complètement la bâche et continuer d'aérer
- Détruire les résidus de Produit en les mélangeant à de l'eau savonneuse et en les enterrant.

i) Contrôle et résultat après fumigation.

Effectuer un contrôle contradictoire des tas fumigés pour apprécier le succès ou l'insuccès du traitement.

- Prélever un échantillon
- Analyser et produire un rapport de traitement

j) La garantie

Toute fumigation restera sous garantie pendant quatre-vingt-dix (90) jours, période au cours de laquelle le PRESTATAIRE procèdera, en cas de résistance de l'infestation, à une autre fumigation à ses frais ;

3. La société retenue devra mettre à disposition un point focal dédié joignable pendant les heures ouvrables ainsi qu'un numéro d'assistance pour les urgences.



4. La société retenue devra assurer la protection des données relatives aux cartes, aux utilisateurs et aux transactions effectuées.



SECTION 4 : ANNEXE

A. Lettre d'accompagnement de l'offre

La lettre d'accompagnement suivante doit être placée sur papier à en-tête et remplie/signée/estampillée par un représentant autorisé à signer au nom du soumissionnaire :

À: Counterpart International Benin
Parcelle k. Lot 439 sise à togbin zone3

Référence: CI-MGD-1130-RFQ-34/2026

À qui de droit:

Nous, soussignés, fournissons par la présente l'offre ci-jointe d'effectuer tous les travaux nécessaires à la réalisation des activités et des exigences décrites dans la DC susmentionnée. Veuillez trouver notre offre ci-jointe.

Par la présente, nous reconnaissons et acceptons tous les termes, conditions, dispositions spéciales et instructions inclus dans la DC mentionnée ci-dessus. Nous certifions en outre que la société nommée ci-dessous, ainsi que les principaux dirigeants de la société, ainsi que tous les produits et services proposés en réponse à cet appel d'offres, sont éligibles pour participer à ce marché selon les termes de cet appel d'offres et en vertu des réglementations du gouvernement américain.

En outre, nous certifions par la présente qu'au meilleur de nos connaissances et de notre conviction :

- Nous n'avons aucune relation étroite, familiale ou financière avec d'autres soumissionnaires soumettant des propositions en réponse à la demande de qualification susmentionnée ; et
- Les prix de notre offre ont été fixés de manière indépendante, sans aucune consultation, communication ou accord avec un autre offrant soumissionnaire ou concurrent dans le but de restreindre la concurrence.
- Toutes les informations contenues dans notre proposition et tous les documents à l'appui sont authentiques et exacts.
- Nous comprenons et acceptons les interdictions de Counterpart contre la fraude, la corruption et les pots-de-vin.

Nous certifions par la présente que les déclarations, certifications et autres déclarations ci-jointes sont exactes, à jour et complètes.



Signature autorisée :

Nom et titre du signataire :

Date:

Nom de l'entreprise :

Adresse de l'entreprise :

Téléphone et site Web de l'entreprise :

Numéro d'immatriculation de la société ou l'identification fiscale Unique :

L'entreprise a-t-elle un compte bancaire actif (Oui/Non) ?

Nom officiel associé au compte bancaire (pour le paiement) :



B. Questionnaire de la divulgation de l'IA

Le questionnaire de divulgation de l'IA sert à indiquer si et comment les outils ou systèmes d'intelligence artificielle (IA) seront utilisés dans le cadre des services fournis, et pour garantir des protections appropriées des données, de la confidentialité, de la propriété intellectuelle et de la sécurité de Counterpart. Le chef du département informatique au bureau américain doit approuver toute IA utilisée dans le cadre des Services ou Livrables, et une version signée sera intégrée à tout contrat conclu avec Counterpart.

Instructions (Divulgation de l'utilisation de l'IA)

Consultez une catégorie ci-dessous et décrivez brièvement toute utilisation de l'IA (outil + but) (Exemples d'outils commerciaux incluent Microsoft Copilot, ChatGPT, Claude, Gemini, Perplexity, Grammarly, DeepL, Midjourney, DALL·E). S'il n'y en a pas, sélectionnez la Catégorie 3 et écrivez « Aucune IA ne sera utilisée. »

Si l'IA est utilisée, indiquez quelles données Counterpart/client/PII/confidentielles (le cas échéant) seront saisies et où elles sont traitées/stockées (et conservées, le cas échéant).

Confirmation : pas d'entraînement/mélange des données de Counterpart ; vous restez responsable des livrables (évaluation humaine) ; et vous informerez counterpart et obtiendrez l'approbation avant tout changement dans l'utilisation de l'IA.

Sélection de catégorie (cochez un)

- ☐ Catégorie 1 – IA utilisée dans le cadre des services ou livrables
- ☐ Catégorie 2 – Utilisation accessoire uniquement des outils commerciaux d'IA
- ☐ Catégorie 3 - Aucune utilisation de l'IA dans le cadre des Services ou des livrables

Fournissez plus d'informations en fonction de la catégorie que vous avez sélectionnée.

Catégorie 1 – IA utilisée dans le cadre des services ou livrables

S'applique lorsque l'IA fait partie des services ou livrables et/ou traite les données de leur Counterpart ou client. Nécessite l'approbation du responsable du département informatique du bureau américain.

Catégorie 1 – Informations requises (toutes les informations) :

Nom(s) d'outil/système IA : _____

Fournisseur(s) d'IA : _____

Objectif / cas d'usage : _____

Données impliquées (cochez tout) : ☐ Client/Donateur ☐ de l' ☐ entreprise PII ☐ Autres : _____

Lieu de traitement/stockage des données : _____

Période de conservation des données : _____

Formation en IA utilisant les données de l'entreprise ? ☐ Non ☐ Oui.



Est-ce une version payante de l'outil commercial ? ☐ Non ☐ Oui.

Catégorie 2 – Utilisation accessoire uniquement des outils commerciaux d'IA
Cela ne s'applique qu'à une utilisation limitée de productivité et non aux livrables.

Catégorie 2 – Confirmations requises

Je confirme que :

- ☐ Aucune donnée de counterpart, client, donneur ou confidentialité n'est saisie
- ☐ Les résultats de l'IA sont examinés et vérifiés par moi
- ☐ L'IA ne produit pas de livrables ni de décisions
- ☐ L'IA n'est pas entraînée à partir des informations de Counterpart

Outils d'IA utilisés (s'ils existent) :

Description de l'utilisation accessoire :

Est-ce une version payante d'un outil commercial ? ☐ Non ☐ Oui.

Rappels généraux

Une approbation est requise avant d'utiliser l'IA dans la catégorie. Une divulgation inexacte ou incomplète peut entraîner un retard d'approbation, un non-paiement, la suspension de l'utilisation de l'IA ou la résiliation du contrat.

Signature du soumissionnaire Signée par un Représentant Autorisé

Nom :

Date : _____

Poste :

Signature : _____



C. Tableau de proposition financière

La proposition financière doit comprendre le taux journalier proposé pour chaque type de prestation. Le taux proposé doit être raisonnable et refléter la nature du travail, les qualifications et l'expérience du soumissionnaire, de la nature du poste et des taux du marché.

Article	Description	Unité	Fréquence	Prix Unitaire HT XOF	TVA 18%	Prix Unitaire TTC XOF
01	Fumigation des denrées et espaces de stockage magasin principal	Tonne	Au besoin			
02	Fumigation des denrées et espaces de stockage dans les écoles	Forfaire	Au besoin			
03	Pulvérisation du magasin principal	m ²	Au besoin			
04	Pulvérisation dans les écoles	Forfaire	Au besoin			
05	Dératisation au niveau de écoles	Forfait/intervention	Au besoin			
06	Dératisation au niveau du magasin principal	Forfait/intervention	Au besoin			

D. Références

En utilisant le format de tableau exact fourni ci-dessous, veuillez énumérer uniquement les projets que vous avez mis en œuvre au cours des dernières années, une brève description de la pertinence de chacun d'entre eux par rapport au présent appel d'offres et les coordonnées de chaque client ou donateur précédent. Vous pouvez également joindre des lettres de recommandation/appréciation et des certificats.



#	(a) Titre de l'activité	(b) Lieu de l'activité	(c) Résumé de l'activité et de sa pertinence par rapport à l'appel d'offres	(d) Période d'exécution (date, durée et respect du calendrier)	(e) Contractant principal ou sous-traitant ?	(f) Montant de l'activité	(g) Nom et contact du client (E-mail et Téléphone)
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							